

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux la Communauté de Communes du Genevois à ARCHAMPS, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 8
 votants : 40

Date de convocation :
 12 décembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, J.-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J.-P. SERVANT, B. FOL, A. AYEY, L. JACQUET, F. de VIRY, M. SECRET, J. LAVOREL, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par M. SALLIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, A. MAGNIN par F. BENOIT, H. ANSELME par A. AYEY, C. DURAND par C. VINCENT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

SUPPLEE : L. DUPAIN par D. ROULLET

EXCUSEES : S. KARADEMIR, M.-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, C. CACOUAULT, P. CHASSOT, S. DUBEAU, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20231127_cc_fin_140

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET ANNEXE LOCAUX EUROPA 2023 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur de Smedt, 4ème Vice-Président,

Afin de terminer l'année budgétaire 2023, il convient de procéder à des ajustements de certains chapitres au sein du budget annexe Locaux Europa.

Les locaux Europa sont devenus des bureaux administratifs pour les services de la collectivité au cours de ce dernier trimestre. Aussi, ces bureaux ne peuvent plus être loués, il convient par conséquence de supprimer l'enveloppe de loyers à hauteur de 36 k€. Cette suppression est financée par une subvention du budget principal du même montant, comme le montre le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
			74	Dotations, subventions et participations	36 000,00
			75	Autres produits de gestion courante	-36 000,00
TOTAL			TOTAL		0,00

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-11 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
Vu la délibération n° 20230327_cc_fin20 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant Budget Primitif 2023 - Budget annexe locaux Europa ;
Vu la délibération n° 20220925_cc_fin99 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant approbation du Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe Locaux Europa ;
Vu l'avis de la commission Finances réunie le 11 décembre 2023 ;*

DELIBERE

Article 1 : approuve la décision modificative au budget annexe Locaux Europa 2023 se décomposant comme ci-dessus, équilibrée à 0 € en section de fonctionnement.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.